

AVIS N° 37/23

SEANCE DU	29/08/2023
INTITULE	PORTANT CALENDRIER DES DIVIDENDES DU TITRE Biopharm
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

Article 1 :

Il est rappelé aux Intermédiaires en Opérations de Bourse que les différentes dates ci-dessous composent le calendrier des dividendes de l'exercice 2022:

1. **Date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires:**
jeudi 22 juin 2023.
2. **Montant du dividende par action à distribuer au titre de l'exercice 2022:** 134,00 DA.
3. **Date de mise en paiement du dividende :** Jeudi 31 août 2023.
4. **Date de cotation Ex-dividende :** Jeudi 31 août 2023.

Article 2 :

La SGBV se charge de réunir les conditions d'une cotation ex-dividende régulière, en opérant la déduction du montant du dividende du cours de référence et procède à la purge du carnet d'ordres central et ce conformément à l'article 28 et 36 de la décision n° 02 du 22 Mars 1998 portant règles de gestion des séances de négociation à la Bourse des Valeurs, modifiée et complétée.